



Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant des règlements d'urbanisme de la ville de Mont-Joli.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 15 février 2021, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-1449 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-1450 modifiant diverses zones du règlement de zonage 2009-1210 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-1451 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211 au sujet des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac ».
- Les objectifs de ces règlements sont de créer une zone exclusive aux habitations unifamiliales à l'extrémité de l'avenue Beaupré, de transformer une zone de loisirs en une zone commerciale dans le secteur du Stade du Centenaire, de modifier des limites commerciales en bordure du boulevard Gaboury, de permettre des habitations en rangées et multifamiliales au sud de l'avenue Boisvert, de reconfigurer le tracé des rues projetées sur l'ensemble du territoire ainsi que de réduire la profondeur minimale des terrains non contigus à un cours d'eau ou à un lac.
- Toute personne peut émettre des commentaires par écrit à l'intérieur d'un délai de 15 jours suivant la parution du présent avis public, par courriel à kathleen.bosse@ville.mont-joli.qc.ca ou par courrier à l'attention de la soussignée au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville à Mont-Joli (Québec) G5H 1W8.
- Ces projets de règlements et le plan de zonage peuvent être consultés à l'adresse internet : <https://ville.mont-joli.qc.ca> ou en communiquant avec la soussignée.
- Les projets de règlements modifiant le règlement de zonage et le règlement de lotissement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des grandes affectations du sol est modifié :

1. Par le transfert des lots 4 071 964 et 4 071 305 ainsi que des parties des lots 4 071 826 et 4 071 914 d'une aire d'affectation Loisirs (LSR) à une aire d'affectation commerciale (CMC);
2. Par le transfert du lot 4 071 336 et d'une partie du lot 4 071 187 d'une aire d'affectation d'habitation de moyenne densité (HMD) à une aire d'affectation Industrielle commerciale (CMC);
3. Par le transfert du lot 4 071 145 d'une aire d'affectation commerciale (CMC) à une aire d'affectation multifonctionnelle (MTF);
4. Par le transfert du lot 4 072 577 et d'une partie du lot 4 072 946 d'une aire d'affectation d'habitation de faible densité (HBF) à une aire d'affectation commerciale (CMC);
5. Par le transfert de la partie nord-ouest du lot 5 901 838 d'une aire d'affectation d'habitation de faible densité (HBF) à une aire d'affectation d'habitation de moyenne densité (HMD);
6. Par le transfert de la partie sud du lot 5 901 838 d'une aire d'affectation d'habitation de faible densité (HBF) à une aire d'affectation d'habitation de forte densité (HFD);
7. Par le transfert de parties des lots 5 901 837 et 5 901 839 d'une aire d'affectation commerciale (CMC) à une aire d'affectation de faible densité (HBF);
8. Par une reconfiguration des rues projetées.

Donnée à Mont-Joli, ce 24^e jour de février 2021

Kathleen Bossé, OMA
Greffière



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par des projets de règlements
modifiant des règlements d'urbanisme de la ville de Mont-Joli.**



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**Aux personnes intéressées
par des projets de règlements
modifiant des règlements d'urbanisme
de la ville de Mont-Joli.**



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE
ÉCRITE



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

**Aux personnes intéressées par des projets de
règlements modifiant des règlements d'urbanisme
de la ville de Mont-Joli.**